

# COMPTE-RENDU

---

DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ  
DE SUIVI DU PROJET DU LAC GUÉRET

DU 15 JUIN 2020

---

La séance a été présentée uniquement en ligne ([facebook.com/lacgueret](https://facebook.com/lacgueret)) en raison des mesures de distanciation physique en vigueur dans le contexte de la COVID-19. La diffusion a généré 659 visionnements.

La présentation a été assurée par :

- Jean-Pierre Barry, président du comité de suivi du Lac Guéret ;
- Jean L'Heureux, alors vice-président exécutif - Développement du procédé ;
- Yves Perron, vice-président - Ingénierie, construction et fiabilité ;
- Julie Gravel, directrice environnement et développement durable.

## POINT SANTÉ ET SÉCURITÉ

Présentation des mesures mises en place par Mason Graphite en regard de la prévention de la COVID-19.



# MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SUIVI DU LAC GUÉRET

- Le comité de suivi du projet du Lac Guéret a pour mandat d'assurer le pont entre la communauté et l'équipe de Mason Graphite. En place depuis deux ans, il veille à l'intégration harmonieuse du projet dans le milieu.
- Dans le contexte des annonces récentes de Mason Graphite concernant la mise en avant-plan du projet de deuxième transformation et le report du projet de première transformation, les membres du comité ont résolu de trois principaux éléments :
  - Le comité de suivi est maintenu. Il s'agit d'un lien important entre la Société et la communauté locale ;
  - La fréquence des séances de travail du comité pourra être réduite au besoin. La tenue ou l'annulation d'une rencontre prévue au calendrier annuel sera décidée trois semaines à l'avance en fonction des sujets à discuter suivant la progression du projet ;
  - Bien qu'un appel de candidatures visant à renouveler environ la moitié des sièges au comité était normalement prévu au printemps 2020, la composition actuelle est maintenue telle quelle. Le processus de renouvellement des membres sera enclenché au moment opportun.

## 2020 : ANNÉE DE CHANGEMENTS

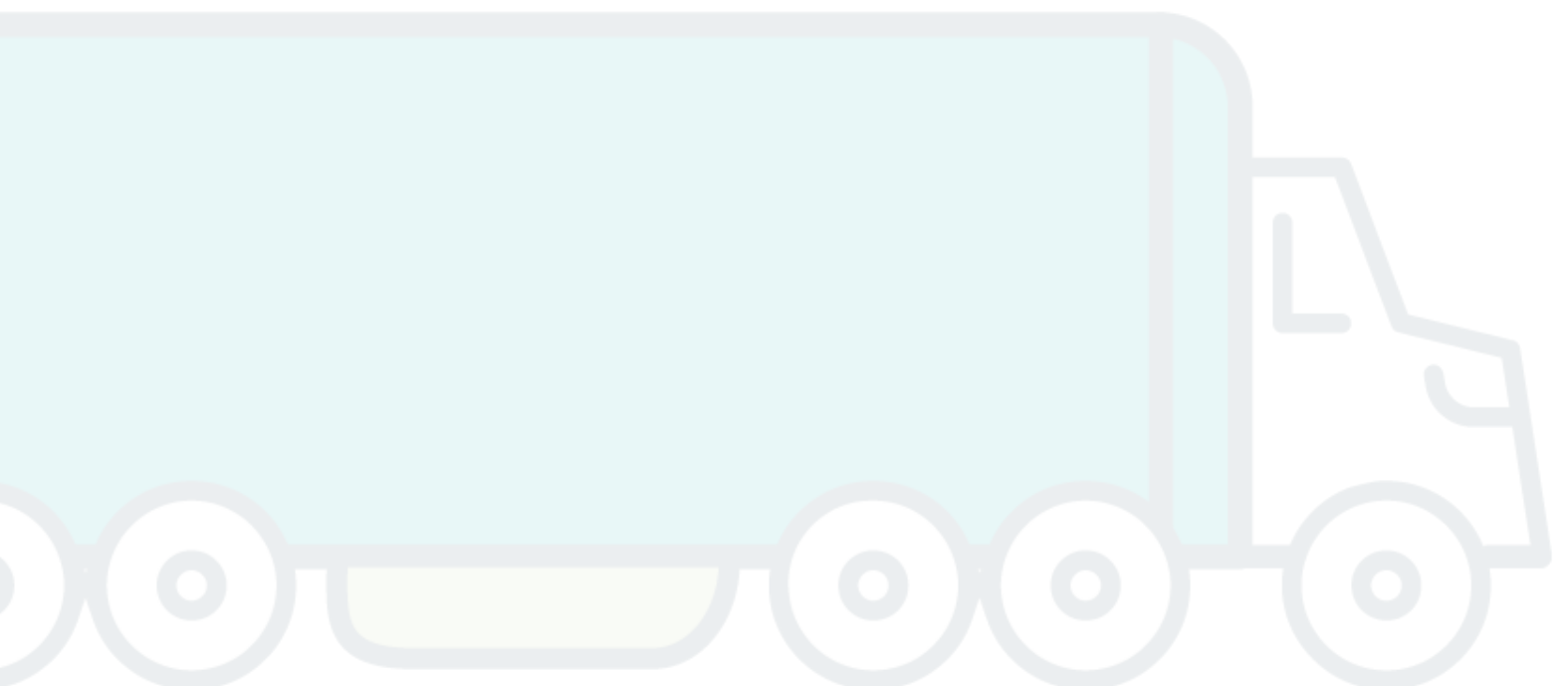
- L'année 2020 est marquée par d'importants changements, dont :
  - Le départ de Benoît Gascon. Le PDG par intérim est Paul Carmel jusqu'en septembre 2020 ;
  - L'équipe de direction demeure composée de Pascale Choquet, Yves Perron et Jean L'Heureux ;
  - La mise en avant-plan de la deuxième transformation ;
  - Le report de la première transformation ;
  - L'élaboration d'une nouvelle stratégie quinquennale visant à redéfinir les orientations de l'entreprise ;
  - La refonte de l'image de marque et la mise à jour en cours du site web.

# PREMIÈRE TRANSFORMATION

- L'avancement du projet de première transformation est considérable :
  - Le décret ministériel et les principaux permis requis pour commencer la construction sont déjà acquis ;
  - 75 % de l'ingénierie de détail est complétée ;
  - Les équipements majeurs sont déjà sur place à Baie-Comeau.
- Des travaux, en cours et à venir, se poursuivent afin que l'entreprise puisse être prête à mettre rapidement le projet en construction lorsque les conditions du marché seront favorables. Les investissements rattachés au projet de première transformation s'élèvent à plus de 600 000 \$ pour 2020 et 2021 :
  - Modification du décret (optimisation de la gestion des eaux) ;
  - Plan de restauration de la mine ;
  - Recherche et développement sur les résidus et sur les stériles pour prévenir la génération acide ;
  - Reboisement, dès l'été 2020, de l'ancienne emprise des haldes ayant été déplacées avec la modification du décret ;
  - Le suivi environnemental se poursuit.
- Un report et non un abandon :
  - La surabondance du graphite sur les marchés (en provenance de Chine, principalement) fait en sorte que le prix du graphite est très bas, soit tout près du coût auquel Mason Graphite le produirait ;
  - Dans ces conditions, il est difficile de justifier un investissement et, par le fait même, d'intéresser des investisseurs, puisque les perspectives de rentabilité sont très faibles à court terme ;
  - Les perspectives à moyen ou plus long terme sont encourageantes, puisqu'une pénurie de graphite est anticipée dans les prochaines années. Celle-ci sera causée principalement par la demande pour les batteries Li-ion pour les véhicules électriques ;
  - Considérant que tous les acquis sont maintenus, Mason Graphite sera en bonne position pour repartir le projet de première transformation lorsque les conditions de marché seront meilleures.

# PREMIÈRE TRANSFORMATION (SUITE)

- En réponse aux questions les plus couramment soulevées :
  - La direction croit toujours au projet du Lac Guéret et ne cherche pas à le vendre ;
  - Le projet du Lac Guéret demeure un actif capital pour le futur de Mason Graphite, qui a une vision intégrée de la production de graphite ;
  - Les équipements ne sont pas à vendre. Seules les composantes standard étant faciles à se procurer pourraient être vendues pour des raisons d'entreposage et de garantie. Les équipements stratégiques demeureront sur place ;
  - La situation financière de Mason Graphite est excellente. Les actifs s'élèvent à plus de 30 M\$ au 31 mars 2020 ;
  - Mason Graphite conserve le terrain acheté à Baie-Comeau ;
  - Les ententes conclues demeurent en vigueur.



# DEUXIÈME TRANSFORMATION

- Le projet de deuxième transformation est mis en avant-plan. Concrètement, il s'agit d'une opportunité de se positionner sur le marché, avec des produits à valeur ajoutée :
  - Différents traitements peuvent être appliqués au graphite naturel pour en décupler les applications possibles et ainsi en accroître la valeur ;
  - Mason Graphite préconisera la production du graphite sphérique enrobé ;
  - Les applications pour ce type de produit sont nombreuses. Les batteries lithium-ion (Li-ion) sont parmi celles qui présentent le plus fort potentiel. Il y a aussi les piles alcalines, les retardateurs de flamme et les lubrifiants, pour ne donner que ces exemples.
- Même s'il a été moins publicisé que le projet de première transformation, le projet de produits à valeur ajoutée fait partie de la vision depuis 2012 et a démarré en 2015. Notre vision a toujours été de disposer d'opérations intégrées (première et deuxième transformation) :
  - Dès 2016, une ressource dédiée a été embauchée pour travailler à ce projet ;
  - Des productions pilotes ont été effectuées en 2019, suivies d'essais de cyclage sur les échantillons pilotes, tous ayant obtenu de très bons résultats.
- Considérant que l'usine de deuxième transformation sera mise en place avant que la mine du Lac Guéret soit en exploitation, Mason Graphite devra s'approvisionner en graphite sur les marchés. Lorsque les conditions redeviendront propices pour la première transformation, la construction et la mise en service de la mine du Lac Guéret et du concentrateur permettront d'alimenter la deuxième transformation.

# DEUXIÈME TRANSFORMATION (SUITE)

- La prochaine étape consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité. C'est dans ce cadre que l'analyse de la localisation pour l'usine de deuxième transformation sera effectuée.
- Cette décision de mettre en avant-plan le projet de deuxième transformation devenait une évidence en raison de la forte demande pour le graphite sphérique. Malgré les coûts plus élevés de production de produits à valeur ajoutée (PVA), les prix et les marges de profit sont également plus élevés, d'où une meilleure rentabilité et un plus grand attrait pour des investisseurs potentiels.
- La mise en place de l'usine PVA pourrait être effectuée en phases (opérations, produits et capacité).
- Les grandes étapes qui devront être franchies en rapport avec la deuxième transformation sont les suivantes :
  - Finaliser le développement des produits et procédés ;
  - Faire une étude de faisabilité et identifier le site d'implantation de l'usine PVA ;
  - Monter et financer le projet ;
  - Obtenir les permis requis ;
  - Construire et démarrer l'usine PVA (en phases).
- En réponse aux questions les plus courantes :
  - L'usine PVA pourrait ne pas être construite à Baie-Comeau considérant que la logistique représente un coût important ;
  - Baie-Comeau fait partie des localisations potentielles pour l'usine PVA et Mason Graphite travaillera avec les partenaires de la région pour évaluer toutes les possibilités à ce niveau ;
  - Le terrain de Baie-Comeau est assez grand pour accueillir l'usine PVA en plus de l'usine de première transformation ;
  - L'usine PVA sera développée avec la même priorité accordée à l'environnement et aux communautés locales ;
  - Le graphite pour alimenter l'usine PVA pourrait venir du Brésil, de Chine ou du Mozambique. Les fournisseurs seront homologués et le respect des valeurs en développement durable fera partie des critères de sélection.

## Question 1

### Le graphite est-il un produit recyclable ?

**Réponse de Mason Graphite :** Cela dépend de l'application dans laquelle il est utilisé. Par exemple, au niveau des briques réfractaires, qui sont soumises à de très hautes températures, ou au niveau des freins, le graphite se consume ou s'use. Mais dans d'autres applications comme les batteries lithium-ion (Li-ion), le graphite pourrait être récupérable. Il s'agit du grand défi de l'électrification des transports, d'ailleurs. Mason Graphite s'implique au sein d'un groupe de recherche qui se penche sur cet aspect.

## Question 2

### Qui peut vendre le graphite de première transformation ?

**Réponse de Mason Graphite :** Le principal producteur en ce moment est la Chine qui détient entre 60 et 70 % du marché mondial. Il y a quelques producteurs importants au Brésil ainsi qu'un gros projet ayant récemment démarré au Mozambique. On trouve également quelques plus petites productions en Inde, à Madagascar et au Sri Lanka. Le graphite n'est pas rare. Il provient de la cristallisation de dépôts organiques préhistoriques qui se trouvent partout sur la planète. Ce qui est rare, c'est d'en trouver dans des concentrations assez significatives pour que ce soit rentable de l'exploiter.

## Question 3

### Est-ce une entreprise de la région qui a obtenu le mandat du reboisement qui est prévu cet été au site de la mine ?

**Réponse de Mason Graphite :** C'est Nord-Forêt qui est sorti vainqueur de l'appel d'offres. Il s'agit de la même entreprise qui avait eu le contrat de déboisement. [Précision : L'entreprise a son siège social à Baie-Comeau.]



## Question 4

**Pourquoi avoir attendu pour mettre en avant-plan le projet de deuxième transformation alors que la demande pour les batteries lithium-ion n'est pas une nouveauté ?**

**Réponse de Mason Graphite :** La priorité était d'abord sur la première transformation parce que la vision de Mason Graphite a toujours compris les opérations intégrées de première et de deuxième transformation. C'est au cours de la dernière année qu'on a dû se résoudre à reporter le projet de première transformation étant donné la difficulté à le financer. Mettre la priorité sur le démarrage de la deuxième transformation maintenant est plus opportun : tout ce qui a été développé sur le procédé de purification, de mise en forme et d'enrobage est en grande partie transférable à du graphite qui proviendrait d'autres sources. Le changement de stratégie va permettre à l'entreprise de démarrer, de produire, de progresser et d'être prête pour la construction de l'usine de première transformation lorsque les conditions seront de nouveau favorables.

## Question 5

**Quelle est la valeur des équipements associés à la première transformation qui pourraient être vendus en proportion des équipements plus stratégiques qui seront entreposés dans l'attente du démarrage du projet de première transformation ?**

**Réponse de Mason Graphite :** L'objectif premier n'est pas de vendre des équipements. Si on voit qu'on a des opportunités de vendre des équipements pour lesquels les délais de livraison sont courts, on va le faire. Ça représenterait environ 1 M\$ d'équipements qui pourraient être vendus (pour être remplacés plus tard) sur environ 14 M\$, en tout, d'équipements acquis et qui sont déjà à Baie-Comeau.

## Question 6

**Le graphène est-il un produit concurrent du graphite, par exemple dans les batteries lithium-ion ?**

**Réponse de Mason Graphite :** Le graphite a vraiment une forme et des propriétés particulières, très différentes du graphène. Le graphène peut être utilisé dans les batteries lithium-ion, mais pour des fonctions différentes du graphite. Il peut y avoir certains chevauchements dans certaines fonctions spécifiques, mais pour la majorité du volume de graphite, ce n'est pas un risque concurrentiel.



## Question 7

**Quel est le pourcentage de la production mondiale de graphite de bonne qualité qui provient de l'Amérique du Nord ?**

**Réponse de Mason Graphite :** Quand on parle de qualité de graphite, il faut savoir que le graphite de bonne qualité est le produit qui va satisfaire les besoins de l'utilisateur. Ça peut être en termes de pureté, de taille, de dimension et de prix. La pureté n'est pas nécessairement un critère de qualité, puisque tout dépend de l'application. Si un utilisateur a besoin de graphite purifié à 90 %, un produit à 95 % va lui coûter trop cher pour rien. Toutefois, on peut comparer les gisements. Le gisement du Lac Guéret est considéré comme exceptionnel en raison de sa teneur en graphite. Pour les 25 premières années de l'exploitation, il présente une teneur d'environ 28 %, en comparaison avec d'autres gisements dans le monde qui ont une teneur parfois aussi faible que 2 % ou allant jusqu'à 15 % dans certains cas. Une teneur de 28 % présente des avantages énormes au niveau des coûts parce que ça veut dire qu'on a beaucoup moins de minerai à traiter pour obtenir une même production.

## Question 8

**Y a-t-il beaucoup de mines de graphite en exploitation en Amérique du Nord ?**

**Réponse de Mason Graphite :** Il y en a une au Québec tout près de Mont-Laurier qui appartient à Imerys. Le graphite n'est pas rare, il y a eu de petites mines à plusieurs endroits (Québec, Ontario, Alaska, Alabama) depuis le début des années 1900. À notre connaissance, il n'y a pas de projet actuellement qui est aussi avancé que le projet du Lac Guéret ni aucun avec une aussi grande teneur en graphite.

## Question 9

**Où les équipements clés déjà reçus sont-ils entreposés et quel est leur état actuel ? Quelles sont les mesures qui doivent être déployées pour les garder en bon ordre ?**

**Réponse de Mason Graphite :** Ils sont à deux endroits, soit chez Fabrication Fransi et chez Michel Miller. On a des entrepôts chauffés et des entrepôts extérieurs. Par exemple, nos épaisseuriers sont entreposés à l'extérieur, tout comme la partie externe des broyeurs. On a mis des structures pour soutenir et garder les équipements en bon état. Les moteurs et autres sont dans des entrepôts chauffés à des fins d'entretien régulier (notamment faire tourner les têtes de moteurs pour éviter qu'il y ait des poinçons ou de la déformation). Dès que cela sera possible au niveau des consignes des autorités publiques dans le contexte de la COVID-19, le fabricant effectuera une visite à nos lieux d'entreposage afin de valider que les conditions sont optimales pour assurer la validité de la garantie.

## Question 10

**Le coût environnemental (en termes d'émissions de gaz à effet de serre) associé à l'importation de graphite pour les produits de deuxième transformation annule-t-il le gain environnemental recherché par l'électrification des transports ? Y a-t-il des mesures de compensation qui sont prévues ?**

**Réponse de Mason Graphite :** Nous n'avons pas la réponse à cette question à cette étape-ci. Les études plus poussées commenceront au cours de la période estivale 2020. Cela fera partie des éléments analysés.

## Question 11

**NanoXplore a modifié son cheminement. Les problèmes sont-ils les mêmes que pour Mason Graphite ? Est-ce que c'est la baisse de la demande qui explique le changement de stratégie de NanoXplore ?**

Réponse de Mason Graphite : Malheureusement, c'est à NanoXplore qu'il faudrait poser la question. Chaque entreprise prend ses propres décisions et c'est difficile pour nous de commenter les décisions prises par d'autres entreprises. Le marché du graphène est différent de celui du graphite.

## Question 12

**Le terrain [dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier] pourrait-il être à vendre dans l'éventualité où un autre promoteur voulait l'acheter pour y développer un autre projet ?**

Réponse de Mason Graphite : Ce n'est pas notre intention de le vendre. On a dépensé plusieurs millions de dollars pour faire l'ingénierie du projet qui se base sur le terrain acquis à Baie-Comeau. L'emplacement des bâtiments et des infrastructures, les travaux civils et les permis sont conçus en fonction de ce terrain. Le vendre et recommencer ailleurs représenterait un recul énorme. La localisation est optimale également par rapport au gisement.